

PROGRAMME DE FORMATION INTER
UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR ARCHITECTES

Réponse aux Appels d'Offre

Structurer sa candidature de la veille à la soutenance avec l'IA comme assistant stratégique
Module 14

Introduction sur l'environnement global de l'intervention :

L'intelligence artificielle est en train de transformer en profondeur nos outils et nos méthodes de travail, y compris dans les métiers comme l'architecture et l'architecture d'intérieur.

Cette formation a pour objectif de vous initier aux bases de l'IA, de démystifier son fonctionnement, et surtout de découvrir des usages concrets pour gagner du temps dans votre quotidien.

Il ne s'agit pas de remplacer l'humain, mais de comprendre comment l'IA peut devenir un assistant professionnel – au service de vos projets, de vos idées, et de votre relation client.

L'intelligence artificielle devient rapidement incontournable dans les métiers de l'architecture. Elle transforme profondément notre manière de concevoir, de rédiger, de gérer les projets... et les agences qui s'en emparent dès aujourd'hui constatent un gain de temps considérable, une amélioration de la qualité de leurs productions, et un avantage concurrentiel net.

Ce programme de formation va bien au-delà d'une simple formation à l'intelligence artificielle. Il a été conçu pour que les participants deviennent immédiatement opérationnels, en s'appuyant sur ses propres méthodes de travail. Son objectif est double :

- Optimiser concrètement votre fonctionnement quotidien,
- Et mobiliser activement les personnes impliquées, pour qu'elles aient envie de s'appropriier ces outils et de faire évoluer leurs pratiques.

1

C'est la raison pour laquelle la formation « complète » est divisée en différents modules indépendants.

D'une part, la compréhension de l'outil, et une présentation générale de toutes les possibilités qu'il offre pour une agence d'architecture,

1

- **Module 1 :** Méthodologie, risques et éthique (**Module de base impératif pour accéder aux autres modules**)
- **Module 2 :** Chiffrer dès l'esquisse avec l'intelligence artificielle.
- **Module 3 :** Générer des CCTP et analyser des offres avec l'intelligence artificielle
- **Module 4 :** Gérer son chantier avec l'intelligence artificielle.
- **Module 5 :** Pathologies du bâtiment : comprendre l'essentiel de l'analyse des pathologies, et utiliser l'IA comme appui à l'analyse
- **Module 6 :** Génération d'images par IA pour l'architecture
- **Module 7 :** Dominer l'IA pour piloter son agence : de la vision stratégique à la production de contenus
- **Module 8 :** IA & AMO Programmation : Du diagnostic territorial au programme technique détaillé
- **Module 9 :** Former avec l'IA : Concevoir des formations qui vous ressemblent
- **Module 10 :** Maîtriser ses écrits professionnels avec l'IA : emails - courrier - devoir de conseil - traçabilité
- **Module 11 :** Gestion financière et pilotage stratégique : Maîtriser la rentabilité de vos projets et piloter votre agence
- **Module 12 :** RH pour architectes : Mieux se connaître, mieux communiquer, mieux collaborer
- **Module 13 :** Processus de conception pas à pas : Intégrer l'IA dans le workflow de conception architecturale
- **Module 14 :** Réponse aux Appels d'Offre

Cette formation vise à pérenniser les emplois dans un métier de la transition écologique, numérique et du développement durable.

Durée : 1 jour (7 heures) **en 2 demi-journées**

Public concerné :

- Architectes DPLG/HMONP en exercice libéral ou salarié
- Chargés d'affaires et responsables développement en agence d'architecture
- Collaborateurs impliqués dans la réponse aux appels d'offre publics

CONTEXTE

Répondre à un appel d'offre public représente un investissement significatif : analyse du DCE, rédaction du mémoire technique, constitution du dossier, préparation de la soutenance. Ce temps investi sans garantie de résultat pèse sur la rentabilité des agences, particulièrement pour les structures modestes.

L'intelligence artificielle offre aujourd'hui des gains de productivité documentés (50 à 70% de temps économisé). Mais son utilisation dans les marchés publics soulève des questions spécifiques : fiabilité des informations générées, risque de standardisation des réponses, maintien de la responsabilité professionnelle.

Cette formation propose une méthodologie complète pour intégrer l'IA dans le processus de réponse aux appels d'offre, en préservant ce qui fait la valeur ajoutée de l'architecte : l'analyse stratégique, l'engagement contractuel maîtrisé, la relation avec le maître d'ouvrage.

Pourquoi cette formation est différente

Une approche responsabilité-centrée

- Workflow complet en 8 phases : de la veille stratégique à la préparation de soutenance, chaque étape est outillée avec des prompts testés et opérationnels
- Système de contrôle intégré : chaque phase comporte des points de validation humaine classés par criticité (critique, important, souhaitable)
- Verdicts IA systématiques : les prompts demandent à l'IA de qualifier ses propres résultats pour guider ta relecture
- Gains documentés : au-delà du temps (50-70%), la méthodologie améliore aussi l'exhaustivité, la cohérence et la détection des risques
- 15+ prompts prêts à l'emploi : structurés, testés, directement utilisables dès la fin de la formation
- Capitalisation intégrée : un processus de retour d'expérience systématique pour améliorer chaque candidature suivante

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION

À l'issue de cette journée, les participants seront capables de :

- Comprendre ce qui relève de l'architecte vs ce que l'IA peut traiter
- Structurer son positionnement et organiser sa veille
- Analyser un DCE efficacement et formuler sa plus-value
- Construire un prix stratégique et justifiable
- Produire un mémoire différenciant et cohérent
- Préparer l'oral et systématiser le retour d'expérience

2

2

PROGRAMME DE FORMATION

Ouverture

- Tour de table : expérience RAO, outils IA déjà utilisés, attentes spécifiques
- Présentation du programme et des objectifs pédagogiques
- QCM diagnostique : évaluation des connaissances initiales

Module 1 — Responsabilité et positionnement stratégique

Objectif : Comprendre ce qui relève de l'architecte vs ce que l'IA peut traiter

- Les enjeux juridiques de la RAO : engagement contractuel, responsabilité professionnelle
- Ce que l'IA peut faire / ce qu'elle ne peut pas faire dans le contexte marchés publics
- Le système de contrôle intégré : niveaux de criticité et verdicts IA
- Présentation du workflow en 8 phases

Cas pratique : Identifier les points de contrôle humain obligatoires sur un extrait de DCE

Module 2 — Préparation stratégique et veille (Phase 0)

Objectif : Structurer son positionnement et organiser sa veille

- Le questionnaire de positionnement agence : identifier ses critères objectifs
- Cartographie des sources d'appels d'offre selon son profil
- Structuration du tableau de veille
- Définition des critères GO/NO GO personnalisés

Cas pratique : Générer son questionnaire de positionnement avec l'IA et l'adapter à son agence

Module 3 — Qualification de l'opportunité (Phases 1 et 1bis)

Objectif : Analyser un DCE efficacement et formuler sa plus-value

- Extraction systématique des données clés du DCE avec l'IA
- Recherche contextuelle sur le maître d'ouvrage (et ses limites)
- Diagnostic des enjeux et risques du projet
- Formulation de la plus-value : techniques de différenciation
- Utilisation du mode projet Claude pour conserver le contexte

Cas pratique : Analyser un DCE réel fourni par un participant ou la formatrice

Module 4 — Chiffrage et estimation (Phase 3)

Objectif : Construire un prix stratégique et justifiable

- Extraction exhaustive des tâches du CCTP
- Identification des tâches implicites souvent oubliées
- La fiche données : paramètres économiques de l'agence
- Aide au positionnement prix : calcul et stratégie
- Points de contrôle critiques : ce que l'IA ne peut pas décider

Cas pratique : Extraire les tâches d'un CCTP et estimer le temps réel de mission

Module 5 — Rédaction du mémoire technique (Phases 4 et 5)

Objectif : Produire un mémoire différenciant et cohérent

- L'encadré "30 secondes" : accrocher le jury pressé
- Rédaction méthodologique phase par phase
- Maintenir le fil rouge de la plus-value
- Tests de relecture : fil rouge et lecteur pressé
- Éviter le "style IA" détectable par les acheteurs

Cas pratique : Rédiger une méthodologie de phase et la tester avec les prompts de relecture

Module 6 — Soutenance et capitalisation (Phases 6 et 7)

Objectif : Préparer l'oral et systématiser le retour d'expérience

- Structure du pitch : les 5 temps de la présentation
- Anticipation des questions du jury
- La fiche capitalisation : apprendre de chaque candidature
- Constitution progressive d'une base de connaissances réutilisable

Cas pratique : Générer les questions probables du jury et préparer les réponses

Conclusion et synthèse

- Vision transversale : le workflow comme système intégré
- Parcours express vs parcours complet : adapter selon l'enjeu
- Plan d'action personnel : première candidature avec le workflow
- QCM final et tour de table

CE QU'IL FAUT PRÉPARER AVANT LA FORMATION

- Un compte IA actif et testé (Claude Pro recommandé)
- Si possible : un DCE récent sur lequel travailler (anonymisé si nécessaire)
- Liste de 3-5 types de marchés ciblés par l'agence
- Connaissance de ses références récentes valorisables
- Taux horaire interne et taux facturé cible de l'agence

LIVRABLES

- Guide méthodologique complet "IA pour Architectes — RAO" (format PDF)
- Recueil des 15+ prompts structurés et testés
- Modèle de tableau de veille (Excel)
- Checklist GO/NO GO personnalisable
- Fiche données pour estimation coût mission
- Modèle de fiche capitalisation
- Attestation de formation

DÉROULEMENT ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Expérimentation immédiate : chaque prompt est testé en direct sur des cas réels
- Cas pratiques contextualisés : travail sur des DCE réels, si possible apportés par les participants
- Échanges entre pairs : partage d'expériences et de bonnes pratiques entre participants
- Supports opérationnels : guide complet, prompts prêts à l'emploi, modèles de documents

Programme établi le 06/02/2026

ORGANISATION & INSCRIPTION

Intitulé de la formation	UTILISER L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR ARCHITECTES Réponse aux Appels d'Offre Module 14																		
Public concerné	- Architectes DPLG/HMONP en exercice libéral ou salarié - Chargés d'affaires et responsables développement en agence d'architecture - Collaborateurs impliqués dans la réponse aux appels d'offre publics																		
Lieu de la formation	En visio																		
Dates et horaires	2 sessions proposées : <table border="1"> <tr> <td>☐</td><td>jeudi 12 mars 2026</td><td>13:30- 17:00</td><td>+</td><td>lundi 16 mars 2026</td><td>13:30- 17:00</td></tr> <tr> <td>☐</td><td>jeudi 2 juillet 2026</td><td>13:30- 17:00</td><td>+</td><td>vendredi 3 juillet 2026</td><td>09:00-12:30</td></tr> </table> * Cochez la session d'inscription souhaitée							☐	jeudi 12 mars 2026	13:30- 17:00	+	lundi 16 mars 2026	13:30- 17:00	☐	jeudi 2 juillet 2026	13:30- 17:00	+	vendredi 3 juillet 2026	09:00-12:30
☐	jeudi 12 mars 2026	13:30- 17:00	+	lundi 16 mars 2026	13:30- 17:00														
☐	jeudi 2 juillet 2026	13:30- 17:00	+	vendredi 3 juillet 2026	09:00-12:30														
Durée totale	1 jour (7 heures)																		
Pré-requis	⚠ IMPÉRATIF : Avoir suivi le Module 01 (Les bases de l'IA pour architectes), même si l'outil IA est déjà utilisé au quotidien. - Maîtrise des outils bureautiques courants - Avoir déjà répondu à 2-3 appels d'offre publics (comprendre la structure d'un DCE) - Maîtriser les fondamentaux de l'utilisation d'une IA conversationnelle (Module 1 recommandé ou équivalent)																		
Type de formation	Distanciel synchrone																		
Tarif	Tarif: 420 € TTC (soit 350 € HT) par participant																		
Date limite d'inscription	15 jours avant la date de démarrage sous réserve de place disponible.																		
Intervenant-e-s :	BATAILLIE Laetitia - Architecte, formatrice																		
Matériel à prévoir	Indispensable : - Ordinateur avec son et vidéo fonctionnels - Compte actif sur une IA conversationnelle (Claude Pro recommandé) - Connexion internet stable Pour une meilleure fluidité : - Double écran (fortement recommandé pour les exercices pratiques) - Environnement calme et/ou casque audio																		
Évaluation des acquis de la formation	- Avant : questionnaire de positionnement (fiche d'inscription) - Au début : tour de table et QCM diagnostique - En cours : exercices pratiques, cas d'usage, QCM interactifs - Fin de formation : QCM final (20 questions) + production d'un questionnaire de positionnement personnalisé Une attestation de fin de formation est remise à chaque participant ayant validé les acquis.																		
Documentations remises	Supports de formation à disposition sur KROQI : une plateforme web d'accès gratuit pour tous les professionnels de la construction et de l'aménagement. L'accès au dossier dédié à cette formation sera communiqué avec la convocation adressée 10 jours avant la formation.																		
Responsable de la formation	David CHARRON, ÉCHOBAT Développement																		
Accessibilité	Conditions d'accueil et d'accès des publics en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens de la prestation), contactez notre Référent Handicap Anne Beauchêne Tél : 02.85.52.24.54 formation@echobatdev.fr																		

4

4

Nom de l'entreprise							
Adresse							
Code Postal				Ville			
Adresse mail				Tél.			
Stagiaires			Mail	Statut Gérant (G) Salarié (S) Autre (A)	Nom de l'OPCO	Tarif	
Nom	Prénom	Date de naissance				HT	TTC
						€	€

						€	€
						€	€
TOTAL TTC à régler							€

Votre inscription sera prise en compte à réception de ce bulletin d'inscription dûment complété et accompagné du règlement par chèque à l'ordre de ÉCHOBAT Développement (chèque encaissé le premier jour de la formation) ou par virement aux coordonnées bancaires suivantes : FR76 1444 5004 0008 0051 8932 450 - BIC CEPAFRPP444

Date :/...../.....

Signature et cachet :

5

5

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par ÉCHOBAT Développement (ci-après désigné « l'Organisme de formation ») au Client.

Ces conditions générales de vente et de participation concernent toutes les sessions organisées, quelles qu'en soient les modalités pédagogiques. Les formations peuvent être réalisées à distance, dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués ou mis à disposition par l'Organisme ou dans les locaux du Client.

2. Modalités d'inscription et documents contractuels

Toute inscription ou commande de formation vaut acceptation entière et sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date).

Toute formation organisée à la demande du Client fera l'objet d'une proposition pédagogique et financière de la part de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés.

A réception de toute inscription, une convention de formation est adressée au Client. Celle-ci ne vaut pas confirmation de la tenue de la formation. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, signé et revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation dans les plus brefs délais. Cette convention doit être accompagnée du règlement demandé. Conformément à l'article L.6353-5 du Code du travail, le Client dispose d'un délai de rétractation d'une durée de 10 jours après l'édition de la convention de formation.

Après confirmation de la tenue de la session, et au plus tard 7 jours calendaires avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le Client sera chargé d'en informer le(s) Stagiaire(s) concerné(s).

A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client les documents nécessaires à sa demande de prise en charge du paiement par un organisme collecteur (facture, copie de la feuille d'émargement, attestation de fin de formation).

3. Modalités de formation

L'Organisme de formation est libre d'utiliser les méthodes et outils pédagogiques de son choix, qui relèvent de sa seule compétence.

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de Stagiaires sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu.

Les Stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur du lieu où se déroule la formation. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment tout stagiaire dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

Les contenus des programmes, tels qu'adressés aux clients, sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des Stagiaires ou de la dynamique du groupe.

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du présent contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du présent contrat.

4. Modalités financières et règlement

Tous les prix indiqués sur les supports de communication de l'Organisme de formation sont en euros et hors taxes, ils doivent être majorés de la TVA au taux en vigueur.

Toute formation commencée est due en totalité, et ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement. Le règlement du prix de la formation est à adresser à l'Organisme de formation lors de l'inscription à la formation, par chèque ou virement, et dans tous les cas avant le démarrage de la formation. En cas de règlement par chèque, celui-ci sera encaissé au premier jour de la formation.

L'Organisme de formation adresse une facture acquittée au Client lors de l'encaissement du règlement intégral de la formation.

En cas de règlement par l'organisme collecteur dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge et de communiquer l'accord de financement à l'Organisme de formation avant le début de la formation. Si l'organisme collecteur ne prend en charge que partiellement le coût de la formation, le reliquat sera facturé au Client.

En cas de non-paiement par l'organisme collecteur des frais de formation, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant, éventuellement majoré de pénalités de retard.

5. Annulation, modification ou report des formations par l'Organisme de formation

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de Stagiaires à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 20 jours calendaires avant la date de la formation.

L'Organisme de formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'événements fortuits ou de force majeure.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur absent par une personne aux compétences techniques équivalentes, ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais.

Lorsque le report de la formation à une date ultérieure n'est pas possible et qu'aucune autre session n'est programmée, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription, à l'exclusion de tout autre coût.

6. Annulation, report de participation ou remplacement de stagiaire par le Client Formation programmée par l'Organisme de formation

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation du catalogue sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 20 jours calendaires avant la date de la formation (coordonnées : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes – formation@echobatdev.fr). L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 20 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client reste redevable de l'intégralité du montant de sa formation.

Le Client peut demander le remplacement d'un Stagiaire, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les noms et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du Stagiaire avec ceux définis avec le Client et figurant dans le programme de la formation.

Formations organisées à la demande du client

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation spécialement commandée à l'Organisme de formation.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 30 jours calendaires avant la date de la formation, seuls les frais déjà engagés et non remboursables au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) sont facturables au Client.

Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 30 jours calendaires avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation.

7. Propriété intellectuelle

Les supports papiers ou numériques remis lors ou dans le cadre de la formation sont la propriété de l'Organisme de formation et/ou de l'intervenant sous-traitant de l'Organisme de formation. Ils ne peuvent être reproduits partiellement ou totalement ou diffusés sans l'accord exprès de l'Organisme de formation. Toute autre utilisation que celle prévue aux fins de la formation est soumise à autorisation préalable de l'Organisme de formation, sous peine de poursuites judiciaires.

8. Informatique et libertés

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux seules fins administratives et contractuelles, de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de l'Organisme de formation.

Conformément à la loi « informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou de limitation du traitement des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr

9. Réclamations, attribution de compétences

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à l'Organisme de formation (ÉCHOBAT Développement – 1 rue du marché commun 44300 Nantes ou formation@echobatdev.fr), qui s'engage à prendre en compte et traiter cette demande dans les meilleurs délais.

Tout litige qui n'aurait pas été réglé à l'amiable sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Nantes.